

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

Avis d'entrée en vigueur
Règlement numéro VM-340-1

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane;

Que le conseil municipal a adopté le 7 avril 2025 le règlement suivant :

- le Règlement numéro VM-340-1 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels de la ville de Matane afin d'encadrer les résidences de tourisme;

Que ce règlement a reçu le certificat de conformité du directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Matanie le 22 mai 2025.

Que le règlement numéro VM-340-1 est entré en vigueur le 22 mai 2025.

Que toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville situé au 230, avenue Saint-Jérôme aux heures normales de bureau.

Donné à Matane, ce trentième (30^e) jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-cinq.

La greffière,
M^e Marie-Claude Gagnon, oma,
Avocate